

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas le principe. Les honorables députés peuvent applaudir tant qu'ils voudront, mais il n'en reste pas moins que rien n'est défini tant qu'on n'aura pas donné suite à cet accord avec les banques. Pourquoi se départir de cet accord? Pourquoi le changer? Pourquoi changer les méthodes ordinaires des affaires et s'écarter de la règle dans une opération comme celle-ci? Pourquoi dire: "Nous n'attendrons pas la liquidation, nous n'attendrons pas de savoir au juste quelle est la perte; nous allons anticiper les événements et dire que la perte est de 15 millions, sans savoir si c'est ce chiffre-là ou un autre?" Est-ce que c'est ainsi que le ministre ou d'autres sont habitués à faire des affaires? Lorsqu'il y a des garanties et que le contrat exige la liquidation et la fixation de la perte finale, il faut liquider avant de savoir au juste quelle est la perte. Autrement, on s'écarte des conditions du contrat, on viole l'accord intervenu entre le gouvernement de l'époque et les banques. Et dans quel but? Dans un seul: pour mousser les opérations de 1936 et rapetisser celles des années précédentes.

Je proteste, monsieur le président; c'est tout ce que je peux faire. S'écarter de la loi, oublier les contrats, les effacer comme des chiffons de papier, pour fixer le prix en dépit des conditions, établir, au moment où le marché est à la hausse, une perte qui ne peut être déterminée que lorsque la garantie sera réalisée, tout cela c'est aller à l'encontre des méthodes régulières d'affaires et créer un précédent dans ce pays suivant lequel l'on emploie les fonds publics pour montrer une perte uniquement dans un but politique.

L'hon. M. CRERAR: J'ai remarqué dans cette enceinte que le très honorable chef de l'opposition est d'autant plus violent que sa cause est faible. Or il n'a jamais défendu si mauvaise cause qu'en ce moment.

Le très hon. M. BENNETT: Il consent à ce qu'on le juge d'après ce critérium.

L'hon. M. CRERAR: Il dresse des épouvantails pour les abattre avec une grande vigueur. Mais quels sont les faits relatifs à cette opération? Mon très honorable ami en a indiqué quelques-uns lui-même. L'erreur commise par mon très honorable ami, c'est qu'il a toujours envisagé cette opération comme une grande spéculation, depuis le moment où son gouvernement a pris l'affaire en main. C'est là l'erreur fondamentale de mon très honorable ami.

Le très hon. M. BENNETT: Ce ne l'est pas.

L'hon. M. CRERAR: Je vais le prouver en citant les paroles qu'il a prononcées tantôt.

Le très hon. M. BENNETT: Je dis que non.
[L'hon. M. Dunning.]

L'hon. M. CRERAR: Le très honorable membre a donné un état des prix en 1933, 1934 et 1935, et il a mentionné mois par mois les profits et pertes relativement à ce marché au sujet duquel son gouvernement a donné sa garantie aux banques. A une certaine date, en juillet 1933, son bénéfice dépassait 30 millions de dollars, à l'entendre.

M. ROSS (Moose-Jaw): Il était de 38 millions.

L'hon. M. CRERAR: Permettez-moi de le demander à mon très honorable ami, quand M. McFarland réalisait ce profit sur les opérations, pourquoi achetait-il du blé, au lieu d'en vendre?

Le très hon. M. BENNETT: Pour soutenir le marché, ainsi que le ministre le sait. Parce qu'il n'y avait pas d'autre acheteur.

L'hon. M. CRERAR: Comment mon très honorable ami peut-il parler du soutien du marché, quand les cours montaient tous les jours?

Le très hon. M. BENNETT: Mais il a vendu, quand les cours étaient à la hausse. En voici la preuve.

L'hon. M. CRERAR: Je vous demande pardon, je n'ai pas interrompu mon très honorable ami, quand il avait la parole.

Le très hon. M. BENNETT: Excusez-moi.

L'hon. M. CRERAR: Cela est arrivé en juillet 1933. En mai 1934, M. McFarland aurait pu écouler son blé et s'en tirer sans perdre un sou, au propre témoignage de mon très honorable ami.

Le très hon. M. BENNETT: Mais il était incapable de le vendre, précisément.

L'hon. M. CRERAR: Pourquoi ne l'a-t-il pas vendu?

Le très hon. M. BENNETT: Pour la même raison qui a empêché M. Murray de le vendre.

L'hon. M. CRERAR: Je vais aborder cette question. Je vais vous en indiquer la raison, monsieur le président. C'est parce que M. McFarland avait l'ambition, si mon très honorable ami ne l'avait pas, de faire de l'esbrouffe et de réaliser de grands bénéfices dans la spéculation sur le blé dans laquelle le crédit de son pays était engagé. C'est ce qui clochait dans le cas de mon très honorable ami et de M. McFarland, dès le début.

Venons-en maintenant aux opérations plus immédiates. Je ne discuterai pas les motifs pour lesquels le Gouvernement a nommé de nouveaux commissaires du blé, mais je suis convaincu que le temps nous donnera raison et nous a déjà donné raison.

L'hon. M. DUNNING: Bravo!